

**PRESS RELEASE**



**COMMUNIQUÉ**

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
le 31 janvier 1969

LES ECHANGES DE LETTRES QUEBEC-FRANCE

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a fait aujourd'hui la déclaration suivante à la Chambre des Communes.

Monsieur le Président, J'ai pu examiner les lettres décrivant les arrangements conclus entre les gouvernements québécois et français à l'occasion de la visite de représentants du Gouvernement du Québec à Paris la semaine dernière. Ces documents ne sauraient constituer en eux-mêmes des accords internationaux et, à ce propos, j'ai depuis pris note des déclarations des représentants du Gouvernement québécois à l'effet qu'il n'était pas de l'intention du Québec que ces documents constituent des accords inter-gouvernementaux. Nous rappellerons notre position aux autorités françaises sur ce point.

Le Gouvernement canadien comprend le désir du Gouvernement du Québec de renforcer ses liens avec la France au moyen d'échanges culturels, scientifiques et dans le domaine de l'éducation tels que prévus par l'accord culturel de 1965 entre le Canada et la France. Le Gouvernement canadien partage ce désir du Gouvernement québécois et est plus que prêt à coopérer en vue de sa réalisation.

Deux de ces échanges prévoient des activités qui vont au-delà du cadre de l'accord culturel, notamment dans les domaines des investissements et des télécommunications internationales par satellite. Certains des programmes prévus par ces arrangements nécessiteront

consultation avec le Gouvernement canadien et sa coopération. Ces matières auraient dû être l'objet de consultations préalables avec le Gouvernement canadien. Nous avons l'intention de le rappeler aux autorités françaises.

Pour ce qui est des investissements français, le Gouvernement canadien fait naturellement bon accueil à la possibilité d'un accroissement d'investissements étrangers au Québec, comme d'ailleurs dans toute autre partie du Canada, conformément à la politique du Gouvernement en cette matière. De tels investissements pourraient apporter une contribution d'importance au développement de notre économie. Je n'aurais cependant pas pensé que des arrangements de cette nature dussent être incorporés dans un échange de lettres, comme le démontre bien ce qui s'est passé au Royaume Uni durant la même visite. Je prends pour acquis que les deux gouvernements désiraient simplement souligner l'importance qu'ils attachent à la coopération en ce domaine.

Les autorités québécoises et françaises envisagent de coopérer dans l'utilisation du satellite expérimental franco-allemand Symphonie et prévoient des études sur la possibilité d'un satellite de communication France-Québec. A ce propos je me dois de rappeler que le Gouvernement canadien en matière de communication par satellite poursuit une politique très active. Cette politique est conforme à ses responsabilités exclusives dans le domaine des télécommunications et aux intérêts du pays, y compris ceux du Québec et des Canadiens-français partout au pays. (Un troisième satellite canadien a été mis en orbite il y a quelques jours.) Nous nous sommes établis une réputation de pionniers dans le domaine des recherches spatiales et depuis des années avons eu des échanges avec un certain nombre de pays qui jouent un rôle prépondérant dans ce domaine, y compris la France. En fait, trois ingénieurs français sont déjà venus au Canada pour suivre des programmes de formation. Dans le cas du programme Symphonie nous avons depuis déjà quelque temps indiqué aux gouvernements intéressés que nous étions prêts à étudier les formes d'une coopération canadienne qui se révélerait avantageuse pour tous. A mon avis ce qui est nécessaire c'est la volonté d'aborder dans un esprit de coopération les différents projets qui se présentent dans ce domaine où le Gouvernement canadien a un rôle essentiel à jouer. Une telle coopération garantirait un maximum d'efficacité dans la poursuite des objectifs communs des gouvernements intéressés et, je me dois d'ajouter, un maximum d'économies qui, je

suis certain, est attrayant pour le Gouvernement du Québec tout autant qu'il l'est pour le Gouvernement du Canada.

Il me semble que dans le cas qui nous occupe il aurait été préférable pour le Gouvernement du Québec de faire confiance au Gouvernement du pays et de lui faire part de ses intentions avant de les laisser connaître et de les exprimer dans des lettres d'intention au gouvernement d'un autre pays; la participation du Gouvernement fédéral étant essentielle pour tout projet concernant les satellites, la consultation préalable va de soi. Et ceci est d'autant plus vrai que les plans concernant la visite à Paris et les arrangements sur les satellites furent apparemment approuvés il y a déjà quelques mois par le Gouvernement québécois.